

DREAL Normandie  
SECLAD – Pôle Evaluation Environnementale  
Mission Régionale de l'Autorité  
Environnementale de Normandie  
1 rue Recteur Daure  
CS60040  
14006 CAEN Cedex

Dieppe, le 09 FEV. 2018

N.Réf : PEA/AL/NP/KS – 18.028  
Affaire suivie par Nicolas PEUFFIER  
T. 02 77 23 20 79  
Mail : nicolas.peuffier@agglodieppe-maritime.com

Objet : Fiche d'examen au cas par cas - Schéma de Gestion des Eaux Pluviales de la commune de Tourville-sur-Arques

***A l'attention de Madame La Présidente de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de Normandie***

Madame la Présidente,

Je vous prie de trouver ci-joint pour instruction, la fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :

- « les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement »,
- « les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement ».

L'étude de Schéma de Gestion des Eaux pluviales de mai 2014 est jointe au présent courrier, une version numérique ayant été envoyée par mail à vos services.

Le service Cycle de l'Eau est à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président  
de la Communauté d'Agglomération  
de la Région Dieppoise**



**Patrick BOULIER**

PJ : - Formulaire « fiche d'examen au cas par cas »  
- Etude du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales de Tourville/Arques  
- Plan de situation de la commune